

l'Écho de la Butte

NUMÉRO 13 - DÉCEMBRE 2012
Journal municipal d'information
d'Aumont-en-Halatte



Zoom p.8
Le dernier combat aérien
du sergent-chef
Louis Coader



Hault Mont p.14
Un association
qui marche bon train



Bibliothèque p.15
Du neuf dans
votre bibliothèque !



Aumont-en-Halatte

Bellon

Immobilier.COM



Sylvie Becquet – Corine Savina – Catherine Ducrocq – Sybille André

- VENTE - ESTIMATION
- LOCATION - CONSEIL



Téléphone : **03 44 24 19 00**
4, rue Bellon 60300 Senlis

www.bellon-immobilier.com
contact@bellon-immobilier.com



BOUCHERIE

VOLAILLE - TRIPERIE

BOUCHERIE NORMANDE

Gérant : MAHIEU Michel

26, place de la Halle
60300 SENLIS
Tél. 03 44 53 60 61



ALLO BRUNO

Taxis Chantilly
Fleury

7j/7

06 07 46 23 54 - 06 07 64 99 64

Voiture climatisée

Toutes distances
Aéroports
Gares - Frêt



28 B, Ch. de la Procession - 60300 Aumont en Halatte
Fax 03 44 53 23 42 - taxis.fleury@wanadoo.fr



Édito



ÉDITO p.3

ACTUS p.4

- La collecte des déchets
- La TNT
- Le coq du village
- Les déchets verts
- Le columbarium
- Le radar pédagogique
- Baby-sitting
- La vidéo protection
- L'aire de grand passage
- L'assainissement collectif
- Le 11 novembre
- La brocante

ZOOM p.8

Le dernier combat aérien du sergent-chef Louis Coader

CONSEILS MUNICIPAUX

Comptes rendus des conseil municipaux p.10

INFO NOUVEAU POS p.13

ASSOS

- Bibliothèque p.14
- Hault Mont p.15

L'Écho de la Butte
Journal d'information
d'Aumont-en-Halatte

Comité de rédaction :
Marie-Laure Thépenier, Martine Divay,
Didier Grospron, Philippe Levasseur
Marjorie Pion (secrétaire de mairie)

Maquette : D. Grospron

Mairie d'Aumont-en-Halatte
1, rue Henri Dupriez
Tél./Fax : 03 44 53 63 89
www.aumont-en-halatte.fr

Heures d'ouverture au public :

- Lundi : 18h / 19h30
(permanence urbanisme)
- Mercredi : 10h / 12h
- Samedi : 10h / 12h

Chères Aumontoises et chers Aumontois,

Le dernier trimestre 2012 a été marqué par l'approbation de la modification du POS. Je tiens à remercier tous les conseillers municipaux pour leur travail de longue haleine sur ce dossier mais également les aumontois qui ont contribué, par leur participation à l'enquête publique, à l'aboutissement du projet final. La prochaine équipe municipale aura désormais un outil pratique sur lequel elle pourra s'appuyer pour mettre en place le futur PLU du village.

Un autre fait marquant de cette fin d'année aura été la décision incompréhensible du Conseil Municipal de Senlis d'installer l'Aire de grand passage des gens du voyage sur un terrain situé en bordure de la Forêt d'Halatte avec accès par le chemin Royal. Je déplore le manque de cohésion et de communication au sein même de la Communauté de Communes sur un dossier aussi sensible. Soyez assurés que l'équipe municipale fera le maximum pour s'opposer à ce projet, nous devons protéger notre forêt et éviter que la rue Louis Blanchet ne devienne un axe prioritaire pour se rendre sur la voie rapide Senlis-Creil.

Au delà de ces sujets d'actualité, vous trouverez dans ce numéro un très bel article sur le sergent-chef Louis Coader dont l'avion fût abattu au dessus Aumont lors d'un combat aérien en mai 1940. Je vous donne rendez-vous pour la cérémonie du 8 mai 2013 où nous honorerons sa mémoire.

Je terminerai en vous invitant à lire attentivement l'article sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères qui prendra effet dès janvier 2013. Le service environnement de la CC3F reste à votre disposition pour toute question ou demande de nouveaux bacs si les vôtres deviennent trop justes au niveau de leur volume.

Tous les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Marie-Laure THEPENIER

LA COLLECTE DES DÉCHETS CHANGE DE FRÉQUENCE

À partir du 1^{er} janvier 2013 un nouveau rythme de collecte sera mis en place.

La CC3F, pour diminuer un coût trop élevé, a décidé de réduire la fréquence des ramassages tout en répondant au plus près aux besoins des usagers.

Pour Aumont (ainsi que Chamant, Courteuil et Fleurines) le planning de collecte est le suivant :

LUNDI	JEUDI
 Ordures ménagères Déchets verts	 Tri sélectif



DÉCHETS VERTS :

collecte du 11 mars au 25 novembre et 1 fois par mois en janvier (le lundi 14), février (le lundi 11) et décembre (le lundi 9).

LES ENCOMBRANTS, c'est toujours une fois par mois sur rendez-vous !

- Allo Encombrants 0800 00 10 98
- alloencombrant@veolia-proprete.fr

La collecte des encombrants concerne uniquement les objets volumineux, pas les déchets électriques ou électroniques, ni les déchets dangereux, qui sont à amener en déchetterie.

La disparition des bacs bleus...

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tri sélectif se fait uniquement dans les bacs jaunes. Papiers, journaux, magazines, enveloppes devront être déposés dans les bac jaunes.

Le nouveau centre de tri, inauguré le 28 septembre à Villers-St-Paul, permet de simplifier le geste du tri au quotidien, facilite la collecte et améliore les conditions de travail des trieurs.

La collecte des sapins de Noël aura lieu les mercredis 9 et 23 janvier 2013 pour les cinq communes de la CC3F.

Les usagers pourront donc les sortir la veille, à partir de 19h.

POUR RAPPEL : les sapins artificiels, floqués ou mis dans des sacs à sapin ne seront pas collectés.



LA TNT

6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT, en haute définition, sont disponibles depuis le 12/12/2012.

Si vous possédez un téléviseur ou adaptateur HD, vous pouvez procéder à une recherche et mémorisation des chaînes (RMC) pour en bénéficier.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a mis en place un numéro spécial pour répondre à vos questions si vous rencontrez des problèmes :

0 970 818 818
www.recevoirlatnt.fr

PHARMACIES DE GARDE

Résogardes propose un service audiotel pour trouver une permanence pharmaceutique au plus près de chez soi.

tél. : **3237**

(coût de l'appel 0,34€ la minute)

LE COQ DU VILLAGE



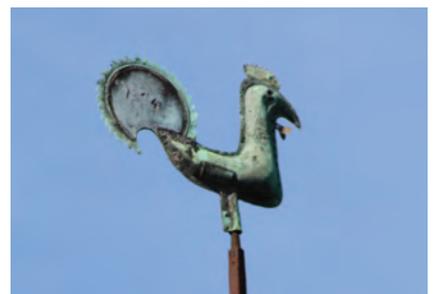
Le Coq devient paratonnerre !

La protection contre la foudre d'un édifice recevant du public est obligatoire et de la responsabilité de la mairie.

Cette protection est possible grâce au paratonnerre. Ce dernier a été inventé par Benjamin Franklin en 1752 et était conçu à l'origine afin d'écouler à la terre le fluide électrique contenu dans le nuage orageux et ainsi empêcher la foudre de tomber.

Aumont a enfin son paratonnerre depuis quelques semaines au sommet du clocher de l'église.

Celui-ci protège ce lieu et attirera la foudre qui pourrait tomber aux alentours. C'est le nouveau coq en cuivre qui sert en quelque sorte de cage de Faraday.



L'ancien coq, d'un style plus épuré, a été préalablement déposé. Le conseil municipal décidera d'un lieu où on pourra encore l'admirer.

RAPPEL DÉCHETS VERTS !

Au même titre que la neige en hiver, les feuilles en automne doivent être balayées et ramassées devant nos propriétés pour laisser les trottoirs et les rues propres .

D'autre part, les feux de déchets verts (feuilles et branches ...) sont toujours interdits par décision préfectorale, de même que les dépôts sauvages en forêt et en sous bois.

En effet, les espaces boisés sont principalement des propriétés privées ou domaniales.

L'écosystème est contrarié par ces dépôts... incompatibilité évidente entre branches de tuyas coupées, par exemple, et la vie (faune et flore) de nos forêts.

Ces infractions sont passibles d'amendes bien évidemment d'autant plus que périodiquement le ramassage des déchets verts se fait dans le village (rappel jours), les sacs en papier dégradable sont fournis par la mairie (il suffit de demander) et nous sommes à proximité d'une déchèterie (moins de 10 minutes du village) qui se fait un plaisir de vous accueillir et de réceptionner vos coupes diverses et feuilles.

LE COLUMBARIUM



Le projet de columbarium arrive en phase de réalisation et sera implanté dans le cimetière communal au **premier trimestre 2013**.

Il s'agit d'un ensemble de 10 cases, réparties sur trois niveaux (chaque case peut recevoir 2 urnes).

Il sera implanté dans un espace aménagé avec un jardin du souvenir, son puits de cendres et sa stèle, ainsi qu'un banc.



LE RADAR PÉDAGOGIQUE Responsabiliser les automobilistes

La commune a acheté un radar pédagogique mobile (Métis 1000), qui nous permettra de sensibiliser les automobilistes aux risques des

excès de vitesse. Ce radar fonctionne avec une batterie qui peut être alimentée, par exemple, par un branchement sur un réverbère.

La possibilité de gérer sur ordinateur les informations enregistrées par le radar nous donnera la possibilité de déterminer les rues les plus exposées au trafic et au dépassement de vitesse autorisée. Sa mobilité nous autorisera à couvrir l'ensemble des rues du village.

ANNONCE

Jeune étudiante donne
des cours de soutien
tous niveaux jusqu'au lycée
Anglais, Espagnol, SVT, Math, etc.
+ babysitting

Les vendredi soir, samedi
et dimanche

Margaux Levasseur
Tél. : 06 14 23 08 23

BABY-SITTING

Voici une liste de quelques jeunes du village acceptant de faire du baby-sitting. Sans recommandation particulière de la part de la mairie, ces personnes sont à contacter de façon individuelle.

BRUNET Marion
06 85 47 84 17
BAFA complet

COURSIMAULT Florence
03 44 53 82 93 • 06 47 98 84 49

DAUTRY Justine
03 44 53 36 70

DABREMONT Mathilde
06 77 75 47 10

FAUCHER Sarah
06 30 32 69 19

FARNOS Camille
06 21 71 90 18

JAUNET Éloïse
06 74 69 89 26

LEVASSEUR Nicolas
03 44 53 53 93

MOLLIKA Sarah
03 44 53 32 64

THÉPENIER Maud
03 44 53 72 07 • 06 78 34 91 60

LA VIDÉO PROTECTION

La mise en place de la vidéo protection dans le village qui faisait partie des projets de l'équipe municipale sera réalisée en début d'année 2013. À la suite de l'étude et du diagnostic établi par M. Lallain, et avec la collaboration de l'ADTO (Association départementale des territoires de l'Oise), l'appel d'offres a été lancé. Nous attendons les candidatures pour faire le choix du prestataire.

Le système de vidéo protection sera composé de 6 caméras qui seront placées en des points stratégiques du village.

Ces caméras assureront la protection des personnes et des biens, ainsi que des bâtiments communaux.



Le système fonctionnera de jour comme de nuit.

Les utilisations des images sont multiples, bien sûr la délinquance (cambriolages, agressions...) mais aussi dépôts sauvages de déchets, dégradation du mobilier urbain ou des bâtiments communaux... et aussi accidents de la circulation.

Sur les images, ce qui pourrait être considéré comme une atteinte à la vie privée, sera masqué. Les informations recueillies seront sécurisées et soumises à la confidentialité.

Cet équipement est subventionné à environ 40 % du coût H.T.

L'AIRE DE GRAND PASSAGE



Le Conseil Municipal de Senlis a décidé, le 27 septembre dernier, d'approuver la création de l'aire de grand passage sur le terrain situé au carrefour de la rocade Nord RD 1017/1330 accessible par le chemin royal en direction de Fleurines et d'autoriser le Maire à lancer les études préalables à la procédure d'acquisition puis d'aménagement des terrains accueillant l'aire de grand passage.

Le choix du terrain a été fait et la décision prise sans que soient consultées les communes impactées par la localisation de l'emplacement, de même le PNR et d'autres associations concernées n'ont pas participé à l'élaboration du projet. La mairie d'Aumont a entrepris toutes les démarches possibles pour s'opposer à cette installation, de nombreux courriers ont été adressés à différentes instances dans l'espoir de bloquer ce projet.

Christel Jaunet, 1^{re} adjoint, accompagnée de M. Jérôme Bascher, Conseiller général et de M. Philippe Charrier, Maire de Chamant et Président de la CC3F ont obtenu un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète de Senlis, les arguments qui lui ont été présentés n'ont pas fait ciller Mme Martine Juston qui n'interviendra pas à l'encontre de la décision de Senlis.

Une mobilisation s'organise contre l'emplacement choisi par Senlis, jugé incompatible avec la présence de sites protégés, des bio corridors, des règles d'urbanisme et architecturales auxquelles sont soumis Senlis et ses environs, etc.

La mairie d'Aumont a décidé d'exercer un recours gracieux auprès de Madame le Maire de Senlis et lui demande d'annuler la décision du conseil. Un recours gracieux est aussi exercé par le PNR et la Mairie de Chamant, de son côté, fait un recours hiérarchique.

Par ailleurs, les associations, elles aussi, réagissent. Une association nouvellement créée à Aumont, « Bien vivre à Aumont », monte un dossier pour contester la décision du Conseil municipal de Senlis. Cette association a signé une convention avec l'association « Vivre à Villevert » pour bénéficier d'un effet de synergie contre ce projet et a déposé un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens afin de faire annuler la décision du Conseil municipal de Senlis.

Nous espérons que ces actions menées contre l'implantation d'une aire de grand passage sur les limites de notre territoire porteront leurs fruits et que la ville de Senlis révisera sa position. D'autres emplacements avaient été présentés qui auraient été des choix plus judicieux, susceptibles de donner satisfaction au plus grand nombre.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le « tout à l'égout » est un sujet qui reste d'actualité pour la mairie et les premiers résultats de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau d'assainissement collectif et de son raccordement sur la STEP (Station d'épuration des eaux usées) de Senlis nous ont été fournis par l'ADTO (Assistance départementale pour les territoires de l'Oise).

Aumont a l'accord de la ville de Senlis pour le raccordement, qui s'effectuerait au niveau de la Ferme des Alouettes, moyennant une participation pour l'entretien et la gestion de la station d'épuration. Le projet englobe l'ensemble du village à l'exception du hameau de la Faisanderie ; il serait constitué de 230 branchements et de 3 postes de refoulement.

La première estimation du coût de l'opération est de 3 300 000 € HT.

Le financement du projet est à l'étude, ainsi que son impact sur le prix de l'eau au m³. Des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sont envisageables en plus de l'apport communal. Le branchement au réseau sera à la charge des foyers (subvention possible soumise à conditions).

L'agence de l'eau nous a indiqué que notre commune n'était pas inscrite au PTAP (Plan territorial d'actions prioritaires), la distance avec la Nonette et le nombre d'habitants par rapport au débit du cours d'eau ne présentant pas de risques significatifs. **La commune d'Aumont n'est donc pas considérée comme prioritaire**, mais il nous est conseillé de mettre en œuvre les études préalables, le PTAP n'étant pas figé dans le temps.

L'ADTO préparera les cahiers des charges relatifs aux études à la parcelle, à l'étude topographique, géotechnique et financière.

Ils seront présentés à la collectivité et aux financeurs pour valider ou non le projet.

LE 11 NOVEMBRE

Un hommage aux combattants de la Grande Guerre a été rendu devant le monument aux morts où des gerbes de fleurs ont été déposées par de jeunes Aumontois. La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié salle du conseil à la mairie.



LA BROCANTE

Quelques photos de la brocante et de l'exposition sur Aumont...



ZOOM



Le dernier combat aérien du sergent-chef Louis Coader dans le ciel d'Aumont-en-Halatte.

La drôle de guerre prit fin le 9 mai 1940 avec l'invasion de l'armée allemande à l'aube du 10 mai tant soit sur le plan aérien que terrestre.



Le groupe de chasse 1/1 (GC 1/1) stationné à Etampes a rejoint, il y a quelques mois, le terrain d'opération « les Aigles » à Gouvieux en vue d'assurer la couverture de la zone nord de la région parisienne. Le sergent-chef Louis Coader est affecté à ce groupe de chasse en qualité de pilote.

Le groupe est doté de chasseurs monoplaces Bloch MB 152 dont les performances inférieures à celles des chasseurs allemands de type Messerschmitt ne permettent pas de compenser l'infériorité numérique de la chasse française.

Les premiers combats aériens de ce groupe eurent lieu le 12 mai au-dessus de la Belgique.

De retour la patrouille emmenée par le sergent-chef Coader attaque trois bombardiers de type Dornier dont l'un est considéré comme détruit.

Le sergent-chef Coader est attaqué par 3 Messerschmitt 109 au-dessus de Namur mais parvient à se dégager. **Son avion a encaissé 7 balles et 2 obus !**

Le 15 mai une patrouille comprenant le sergent-chef Coader traque un bombardier Dornier qui prend feu et s'écrase dans un bois. Cette victoire est attribuée aux équipiers de la patrouille dont Coader qui a eu son avion touché au cours de l'attaque.

Le même jour le sergent-chef Coader participe à une mission de couverture de bombardiers français; sur le retour un bombardier allemand est abattu en flammes, victoire attribuée à 3 pilotes dont Louis Coader.

Le 17 mai à 4 000 m au-dessus de Guise le GC 1/1 est pris à partie par de nombreux Messerschmitt 109.



Bloch 152 utilisé par le S/c Coader Sorti des usines Marcel Bloch - Marcel Dassault - et entré en service un mois après la déclaration de guerre)

Le combat est extrêmement violent, le sergent-chef Coader abat un avion ennemi. C'est sa quatrième victoire en 6 jours.

Le 20 mai une patrouille double (4 avions) commandée par le sergent-chef Coader est de retour de mission sur le secteur Creil/Verberie. La patrouille est informée par radio du passage à haute altitude d'une expédition de bombardiers allemands.

La patrouille vole à ce moment-là à 1 500 m. Le sergent-chef Coader suivi du sergent le Provoost grimpent au-dessus des nuages jusqu'à 4 500 m pour découvrir une douzaine de bombardiers faisant route vers l'ouest.

Les pilotes attaquent les bombardiers escortés de six Messerschmitt 110 aperçus au dernier moment. L'avion du sergent le Provoost atteint par une rafale réussit à dégager en vrille.

L'avion du sergent-chef Coader, plus sérieusement touché, pique dans un nuage. Le pilote ne peut redresser l'avion ; il décide alors de sauter en parachute. Il parvient à s'extraire de la carlingue mais le câble d'ouverture automatique du parachute se rompt...

Il sera retrouvé non loin de son avion en feu la main serrée sur la commande d'ouverture manuelle du parachute dans la forêt d'Aumont à la croisée de la route de Condé et du chemin du Bac.

Ces images sont restées gravées dans la mémoire d'un jeune Aumontois accouru sur le lieu du drame.

Le sergent-chef Louis Coader dont le nom de code était « le Timide » avait la réputation d'être un garçon réservé mais un des plus fonceurs du groupe.

Le sergent-chef Louis Coader est enterré au cimetière militaire de Senlis, il est titulaire de 4 victoires et de 2 citations.

Je tiens à remercier pour leur aide 2 Aumontois : **M. Roger Lyonnet**, témoin oculaire du drame et mémoire vivante de cette période de l'histoire aumontoise.

M. le Lieutenant-colonel Bernard Agnard qui m'a ouvert son abondante documentation sur les opérations militaires de l'époque.

Guy Picard
Adjoint au Maire

Photo de couverture : quelques pilotes du Groupe de Chasse 1/1 stationné sur le terrain des Aigles à Chantilly-Gouvieux. Le S/c Coader est le premier en partant de la gauche.

Illustration page 8 : peinture de Paul Langellé : « Combat du 21 mai 1940, de Bloch 152 du GC I/1 contre des Me 110 »



Découvrez et Essayez ...
MÉGANE COUPÉ, LAGUNA COUPÉ et KOLÉOS



www.gueudet.fr



Dans une démarche environnementale et d'économie de papier et de photocopies, les comptes rendus des conseils municipaux vous seront désormais communiqués de la manière suivante :

- mise en ligne sur le site internet de la commune.
- envoi par mail aux Aumontois ayant donné une adresse électronique.
- résumé des principales décisions dans les numéros du bulletin municipal l'Écho de la butte.
- copie intégrale à la demande en Mairie.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2012

Mission d'Assistance à l'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable 2011.

La commune a obligation de faire des rapports annuels sur la distribution de l'eau potable. L'ADTO propose de faire ces rapports de façon enrichie et critique, comparer les services, les prix, les fuites, etc, moyennant la somme de 1 500 €HT pour 6 demi-journées.

Le Conseil Municipal n'étant pas suffisamment informé, la décision est reportée.

Occupation ou utilisation du domaine public par les associations à but non lucratif.

Selon l'article L2125-1 du CG3P, la commune donne l'autorisation à titre gratuit d'occuper le domaine public aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Par contre le Conseil Municipal va étudier le tarif et les conditions de location des salles communales pour toute autre activité et associations.

Réserve incendie du quartier de la faisanderie.

Compte-tenu des propositions reçues qui ne donnent pas satisfaction financièrement, Madame le Maire va demander à l'ADTO assistance et devis pour l'installation d'une bache à la faisanderie.

Délibération pour l'achat d'un tracteur, suite à l'appel d'offre lancé.

La commission n'a pas encore pu statuer sur l'appel d'offre car nous attendons l'assurance écrite ou visuelle de l'entreprise Barbier qui a répondu à l'appel d'offre, de la hauteur maximale du tracteur de 2 m10 pour pouvoir le garer dans le local technique.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Don pour M. Eric Gressier.

Madame le maire informe le conseil de l'aide que M. Eric Gressier a apporté à la commune au moment de l'arrivée du nouvel agent d'entretien. Madame le maire propose que la commune lui verse la somme de 300 € en dédommagement du travail effectué et du temps passé. Adopté à l'unanimité.

Budget communal, décision modificative n°4.

Monsieur Picard propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2012 : Ajouter sur la ligne 6713, secours et dons 400 € Retirer de la ligne 022, dépenses imprévues, 400 € Adopté à l'unanimité.

Modification du POS.

Le sujet a été traité par l'équipe municipale à de nombreuses reprises. Une réunion publique a informé les habitants du dossier. Les conseillers sont tous d'accord sur l'ensemble des modifications proposées dans cette modification du POS, à part le point concernant la constructibilité du terrain « Andlauer » (Chemin de la procession).

Le conseil municipal adopte la modification du POS de la commune, par 6 voix pour, 3 abstentions et une voix contre.

Prolongation annuelle de l'abonnement à SVP.

La commune a souscrit, par l'intermédiaire de la CC3F, dans le cadre d'un groupement de commandes, un abonnement annuel au service SVP.

Ce service, répond à toute demande de renseignements sur les questions juridiques concernant la commune et apporte ses conseils dans des domaines divers. Ce service fonctionne bien et donne des réponses techniques rapides et précises aux questions posées. Le coût de ce service est de 269 €TTC par trimestre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation de l'abonnement par le groupement de commande au service SVP.

Restauration du pignon de la mairie.

Le pignon du bâtiment de l'ancienne école situé dans l'enceinte de la mairie, qui donne rue Blanchet, présente un caractère dangereux du fait d'une grosse pierre qui menace de tomber. La commune a fait réaliser deux devis pour effectuer les travaux de réparation urgents.

Le montant s'élève à 2 846,73 €TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux urgents.

Rapport d'activité de la CC3F.

Madame le Maire, conformément à la réglementation, présente le rapport d'activité de la CC3F pour l'année 2011.

La CC3F, c'est 5 communes, 21 050 habitants. Elle fonctionne avec sept commissions (action sociale, développement économique, environnement...). Le Budget de la CC3F est de 4 197 000 €

- Sa plus grosse compétence concerne la gestion et la collecte des déchets ménagers.
- D'ici à la fin de l'année, l'ensemble des assainissements individuels des communes de la CC3F auront été contrôlés (6 ou 7 maisons pour Aumont).

- Pistes cyclables, une première partie sur Senlis est en voie d'être finalisée, la prochaine partie concernera Chamant.

Rapport d'activité de la Collecte des ordures ménagères

Madame le Maire, conformément à la réglementation, présente le rapport d'activité collecte des ordures ménagères pour l'année 2011.

La collecte des ordures ménagères représente 80 % du budget de la CC3F. Un responsable du service et 2 ambassadeurs de tri suivent ce dossier. Pour Aumont le volume d'OM a été de 259 kg par habitant.

En 2013, le système de collecte va changer. Les papiers et emballages seront collectés ensembles.

À Aumont il n'y aura plus qu'un ramassage par semaine. Cela permettra une diminution de la facture annuelle d'environ 10 %.

Délégation du Conseil municipal au Maire pour signer l'emprunt relatif à l'achat du tracteur.

L'appel d'offre pour l'acquisition d'un tracteur pour la commune a abouti au choix d'un tracteur de marque Ferrari, pour un coût de 31 313 €HT. La Banque populaire, partenaire des collectivités locales, propose un emprunt sur 4 ans, à un taux de 3,05 %, avec des remboursements constants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la banque populaire et donne délégation au Maire pour signer cet emprunt.

Délibération pour lancer l'appel d'offres et les travaux pour la vidéo protection.

La commune, aidée par l'ADTO, a monté un dossier pour s'équiper d'un système de vidéo protection

sur son territoire. Il faut maintenant procéder au lancement de l'appel d'offres et des travaux pour réaliser ce projet. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de lancer l'appel d'offres et les travaux de mise en place d'un système de vidéo protection.

Aire de Grand passage des gens du voyage.

Madame le Maire fait un exposé des éléments et des événements récents concernant ce sujet.

Le conseil municipal de Senlis lors de sa réunion du 27 septembre a voté le choix du terrain pour l'implantation de l'aire de grand passage des gens du voyage.

Le choix de ce terrain ne correspond pas à celui qui avait été proposé aux associations ni à ceux indiqués par la préfecture dans son arrêté de Juillet dernier, où la préférence avait été donnée à un terrain situé à la sortie de Senlis, en direction de Crépy.

Ce sujet a fait l'objet d'une discussion de plus de deux heures lors de cette séance animée du Conseil municipal de Senlis (Ce conseil avait été précédé d'une manifestation d'opposition à laquelle participaient plusieurs associations, dont « Vivre à Villevert », et une dizaine d'Aumontois, dont cinq élus).

Le choix de cet emplacement présente de nombreux inconvénients, tant pour les habitants du quartier de Villevert à Senlis, les surfaces commerciales situées à proximité, et par voie de conséquence pour Aumont, puisque l'accès à cette aire augmentera la circulation dans le village si les gens du voyage peuvent rejoindre Creil en traversant Aumont. La municipalité travaille à la possibilité de fermer le Chemin Royal afin d'éviter cela.



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012



Surtout, ce terrain est situé en lisière de la Forêt domaniale et dans l'axe du bio corridor.

L'implantation d'une aire de grand passage à cet endroit aurait un impact désastreux sur la faune et la flore et à long terme favoriserait la disparition des cervidés en forêt d'Halatte.

Le maire et le premier adjoint, alertés quelques jours avant le conseil, ont adressé des courriers à tous les organismes, associations et collectivités concernés : PNR, SAFHEC, DREAL, ONF...

Le Conseil municipal, décide d'étudier l'opportunité de présenter un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, afin de remettre en question le choix de ce terrain. Il met l'accent, dans ses motivations sur la défense de l'environnement, de la faune et de la flore de ce secteur, situé à la lisière d'une zone écologique à préserver.

Le Conseil municipal, donne mandat au Maire, Marie-Laure Thépenier pour déposer ce recours, dans le délai de deux mois, si l'étude du dossier conclut à son bien-fondé.

**LES VŒUX DU MAIRE
AURONT LIEU
LE VENDREDI
25 JANVIER 2013
À 19H00.**

Réfection de la toiture du lavoir.

La toiture du lavoir est endommagée et présente un risque, la mairie a demandé plusieurs devis pour sa réfection. Les devis présentés s'échelonnent de 1 447 (ce devis ne porte que sur de petites réparations), 4 300, 6 500 à 8 600 € TTC. Le choix se porte sur l'entreprise FOCQUE, conseillée par le PNR, dont le devis est de 4 300 € TTC. Pas de subvention possible, mais la mairie est en capacité de financer le projet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le lancement des travaux.

Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Désignation de l'entreprise.

La société proposée est la société MUNIER, pour la création d'un columbarium de 10 cases, pouvant contenir deux urnes chacune, sur trois niveaux, avec un jardin du souvenir, une stèle et un banc. Le montant s'élève à 10 626 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation du columbarium par la société Munier.

Tarif spécial « association non Aumontoise » pour la location d'une salle communale.

Des associations non Aumontoises demandent régulièrement à louer une des salles disponibles à Aumont. Mme le maire propose la possibilité de louer la salle 50 € pour 4 heures, après une demande écrite à la mairie et cette location devra rester une démarche exceptionnelle. Le tarif correspond à l'entretien de la salle.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de ce tarif.

Achat d'un radar pédagogique.

Après l'étude de plusieurs produits et devis, et en tenant compte du conseil de l'ADTO, la commune choisit un radar pédagogique Métis 1000 de la société « Signalisation LACROIX », qui coûte 2 564 € HT, plus une fixation pour un total de 3 174 € TTC. On bénéficie d'une assistance technique à vie et d'une garantie de 2 ans sur le produit. Le radar est mobile et se branche sur un réverbère qui alimente une batterie. Il est possible de régler la vitesse en fonction de l'endroit choisi. Il y a une possibilité de comptage des véhicules et de gérer l'historique. L'ensemble des données est transféré sur un PC via une clé USB. L'objectif étant de sensibiliser les automobilistes aux risques des excès de vitesse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de ce radar pédagogique.

Prime de fin d'année des agents communaux.

Il y a 2 primes de fin d'années prévues pour les agents communaux :

L'IAT (indemnité d'administration et de technicité) et l'IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures). Le montant des primes est calculé au prorata du temps travaillé.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des primes aux agents communaux.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du chauffage de la salle du lavoir.

Les travaux envisagés peuvent bénéficier d'une subvention de 34 % du Conseil Général. La Cap'Oise s'occupe de l'appel d'offres, de la sélection des entreprises et du conseil aux municipalités. Nous avons un devis chaudière-radiateurs d'environ 20 000 € TTC (13 radiateurs

dans la grande salle plus ceux de l'entrée, du vestiaire et des WC).

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Demande de subvention, auprès de la Préfecture, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la réfection du chauffage de la salle du lavoir.

Nous pouvons bénéficier d'une subvention de 40 %.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR.

Demande de subvention pour une première phase pour la réalisation d'un revêtement bitumeux sur une voirie rurale (Chemin de la Queue de la brosse).

Madame Christel Jaunet fait remarquer qu'il s'agit en fait du Vieux Chemin de Creil.

Une demande de devis a été effectuée il y a 1 ½ an pour l'ensemble du chemin, le montant est d'environ 53 000 €. Les travaux envisagés ne concernent aujourd'hui qu'une partie de cette voirie. Le montant espéré de la demande de subvention auprès de la Préfecture est de 40 % du montant total. En fonction de la réponse de la Préfecture, le conseil municipal déterminera avec précision les travaux qui pourront être engagés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Préfecture.

Questions diverses.

- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 25 janvier 2013, à 19h00.
- M. Gilbert WEYLAND propose de faire le point sur les travaux prévus pour la mairie.

SUBVENTION

La Mairie propose aux parents qui ont des enfants scolarisés en primaire, au collège et au lycée, une subvention pour les voyages organisés par les établissements scolaires.

Pour tout renseignement sur les modalités d'obtention, s'adresser à la mairie.

L'association musicale senlisienne Autour de Mozart propose une chorale pour les adultes à Aumont. Les répétitions ont lieu salle Amar le mercredi de 19h à 20h.

Coût 200 € pour l'année (possibilité de payer 20 € par mois x 10 mois) + 30 € d'adhésion. Renseignements auprès d'Isabelle Turchi, Tél. : 06 03 90 14 01 Site : www.autourdemozart.com

LE NOUVEAU POS

Le 1^{er} octobre 2012, le Conseil municipal a adopté les modifications du POS de la commune.

Cette modification a été le résultat d'un travail de longue haleine pour la commission urbanisme. L'étude s'est étalée sur plus d'une année, ponctuée de nombreuses réunions auxquelles ont été associés un représentant du PNR, des représentants de l'Etat (DDT), en plus de la commission et du cabinet d'urbanisme « Enjeux ».

La présence de la DDT nous a permis de travailler dans un cadre législatif précis et d'éviter ainsi tout risque de dérives partiales.

Ce qui devait être un « toilettage » s'est avéré devenir un travail de fond, rendu nécessaire par un nombre d'articles importants qui sortaient du champ législatif et, de fait, étaient opposables. Nous avons œuvré pour rester au plus près du désir des Aumontois, c'est-à-dire conserver, par des règles d'urbanisme applicables, un caractère villageois à la commune, en nous prémunissant tout particulièrement d'un risque de morcellement et d'urbanisation du tissu existant.

Nous avons mis en place tous les outils dont nous disposons pour rendre possible ce choix, en sachant qu'aujourd'hui les directives de l'Etat tendent à favoriser la densification des communes pour éviter l'étalement urbain (réduire le coût de l'acheminement des énergies, de l'eau, des structures de transports et endiguer la disparition des terres cultivables).

La mairie a organisé, dans un souci de transparence, deux réunions publiques (elle n'était pas tenue d'en organiser). La première a eu lieu avant l'enquête publique et la seconde avant le conseil municipal qui devait adopter ou non les modifications. Nous avons, pour cette dernière réunion, demandé à M. Levasseur du cabinet d'urbanisme « Enjeux » d'être présent pour répondre à toutes les questions et soulever les doutes de certains.

En effet, bien que validée par un avis favorable de Mme le Commissaire enquêteur, l'enquête publique a mis en évidence un certain nombre de craintes souvent dûes à une mauvaise interprétation du nouveau POS.

Nous déplorons le climat délétère qui s'est installé autour de ce projet, ainsi que les accusations à peine dissimulées sur la compétence et l'intégrité des élus municipaux. Nous regrettons que, outre les propos diffamants, les questions, les suppositions, les supputations ne nous aient pas été transmises plus directement, nous aurions pu ainsi lever de nombreux malentendus...

16 SEPTEMBRE LE VIDE GRENIER



Un beau succès pour cette manifestation qui s'est déroulée dans une joyeuse ambiance ; l'emplacement espace AMAR a ravi tout le monde et a permis une meilleure circulation - une soixantaine d'exposants sont arrivés dès 6h du matin - Le soleil était de la partie et les visiteurs et acheteurs ont pu profiter pleinement de cette journée.

13 OCTOBRE L'APRÈS-MIDI JEUX



Une belle réussite - une quarantaine d'enfants se sont retrouvés Salle Amar pour partager tous les jeux mis à leur disposition. Ils ont apprécié le goûter qui leur a été offert.

15 NOVEMBRE LE BEAUJOLAIS

Beaucoup de monde pour cette soirée traditionnelle et pleine de convivialité qui a rassemblé les Aumontois.

8 DÉCEMBRE DÎNER-SPECTACLE au Casino de Paris

« Ils se Re-aiment » avec Pierre Palmade et Michèle Laroque.

POUR L'ANNÉE A VENIR

LE 26 JANVIER 2013
Assemblée Générale
Thème « La Montagne »

Le 9 MARS 2013
Loto

Le 1er JUIN 2013
Projet de Sortie
À concrétiser

Activités Sportives

Yoga - le Lundi de 19 à 20H - 220€ à l'année

Gym - le Mardi de 13H45 à 14H45 - 120 € à l'année

Pour l'inscription, Adhésion 17€
et certificat médical obligatoire.

Tél. portable de l'Association : 06 76 72 68 95

23 SEPTEMBRE LA PROMENADE EN FORÊT



Très beau temps pour cette journée de marche - cueillette de champignons et pique-nique à la Butte d'Aumont - journée très agréable qui s'est terminée par la dégustation d'une omelette.

DU NEUF DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE !

Internet :

La bibliothèque est connectée à Internet depuis le 26 novembre. Nos lecteurs pourront se connecter selon des modalités qui seront fixées ultérieurement.

Nous prions les lecteurs qui ne l'auraient déjà fait, de bien vouloir nous communiquer leur adresse courriel.

Un blog d'information, initié par Michèle Poulet, devrait être consultable par tous, dès le mois de janvier.

Nouvelle bibliothécaire certifiée :

- Martine DAOUST

Stagiaires en formation :

Cette année, elles sont trois :

- Anne-Sophie DAVID
- Dominique AFZALI
- Jeanne SOUFFLOT

Toutes contribuent à faire porter un regard neuf à l'équipe précédemment en place !

Fermeture hivernale de la bibliothèque
du lundi 24 décembre au lundi 7 janvier 2013.
Reprise des permanences
le mardi 8 janvier à 17 h.

Prix littéraires :

Quatre livres étaient disponibles à la bibliothèque avant d'être primés début novembre : quatre livres mais cinq prix littéraires !

- **Prix Goncourt** : Le Sermon de la chute de Rome de Jérôme FERRARI
- **Grand Prix du roman de l'Académie Française et Prix Goncourt des Lycéens** : La Vérité sur l'affaire Harry Quebert de Joël DICKER
- **Prix Femina** : Peste et choléra de Patrick DEVILLE
- **Prix Interallié** : "Oh..." de Philippe DJIAN

12, chemin de la Procession
Tél. : 03 44 60 27 86

Mardi : 17 h - 19 h

Mercredi : 10 h - 12 h
17 h - 19 h

Samedi : 10 h - 12 h

Adhésion 12€
par famille et pour l'année
www.cbpt60.cabanova.fr

Nos dernières acquisitions :

ROMANS FRANÇAIS :

- Pour seul cortège de Laurent GAUDE
- 14 de Jean ECHENOZ
- Les Désorientés d'Amin Maalouf
- Ce que savait Jennie de Gérard MORDILLAT
- Barbe-Bleue d'Amélie NOTHOMB
- Un Héros de Félicité HERZOG
- La Réparation de Colombe SCHNECK
- La vie rêvée d'Ernesto G.
de Jean-Michel GUENASSIA
- La Survivance de Claudie HUNZIGER

ROMANS ÉTRANGERS :

- Home de Tony MORRISON
- L'Île des oubliés de Victoria HISLOP
- Bataille de chats d'Eduardo MENDOZA
- L'Hiver du monde - le Siècle T2 - de Ken FOLLETT
- Le Problème Spinoza d'Irvin YALOM

ROMANS POLICIERS :

- Un Avion sans elle de Michel Bussi
- Miséricorde de Jussi ADLER- OLSEN
- Nuit noire, étoiles mortes de Stephen KING
- L'Ombre de l'autre femme de Dorothy KOOMSON

DOCUMENTS :

- Journal de l'année du désastre de Kressman TAYLOR

**BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE
À TOUS !**

PONT  ROYAL

MEUBLES

toute la famille s'y meuble

Séjours, salons
Chambres adultes et juniors
Rangement
Dressing, literie...

2, rue du Pont Royal
60180 NOGENT SUR OISE

P GRATUIT

7000M²

www.meublespontroyal.fr

03 44 55 03 16



5 200 fleuristes en France à votre service

www.interflora.fr

N° Vert 0 800 203 204



INTERFLORA
Le pouvoir des fleurs